

## Recommandations du Comité scientifique - 2015-2016

---

### Critère d'admissibilité

Afin de minimiser les impacts de la pauvreté sur l'issue de grossesse, toutes les femmes enceintes vivant dans la pauvreté (revenu inférieur au seuil de faible revenu de Statistiques Canada) devraient être admises au programme OLO.

### Durée du suivi

En conformité avec le cadre de référence des Services Intégrés en Périnatalité et pour la Petite Enfance du MSSS qui suggère que le suivi prénatal devrait débuter le plus tôt possible, et ce, dès la 12<sup>e</sup> semaine de grossesse, le Comité scientifique recommande que la distribution des suppléments OLO puissent débuter également le plus tôt possible : dès la 12<sup>e</sup> semaine de grossesse. À cet effet :

- Les femmes enceintes vivant dans la pauvreté devraient recevoir les suppléments alimentaires et obtenir un suivi OLO durant une période pouvant aller jusqu'à 28 semaines, chez les femmes qui accouchent à terme (40 semaines) ;
- En contexte de ressources limitées, le suivi prénatal (durée maximale de 28 semaines) devrait être priorisé. Par la suite, toutes les femmes enceintes admissibles à OLO devraient être couvertes avant que la distribution des suppléments OLO puisse être prolongée en période postnatale.

### Fréquence des visites

Dans le cadre du programme OLO, les intervenantes en périnatalité des CSSS devraient rencontrer la femme enceinte admissible au programme à toutes les 2 semaines.

### Suppléments alimentaires OLO

Les suppléments alimentaires demeurent les mêmes (Œuf – Lait – Jus d'Orange) que ceux recommandés dans le document « Interventions comprenant des suppléments alimentaires OLO » de la Fondation OLO. Cependant, quelques spécifications sont nécessaires :

- ŒUF : L'œuf recommandé est le gros œuf de catégorie A et la quantité est d'un œuf par jour.
- LAIT : Le comité scientifique favorise l'utilisation du lait 3,25 % à moins qu'un professionnel de la santé, après évaluation clinique de la future maman, ne recommande plutôt le lait 2% ou le lait sans lactose. Pour les femmes qui ne peuvent consommer de lait de vache (exemples : allergie ou végétarisme), la boisson de soya enrichie est l'alternative à privilégier. La quantité recommandée est de 1 litre par jour. Le lait étant offert en format de 4 litres, il est suggéré, sur une période de 4 semaines de suivi, de remettre 4 coupons (16 litres) lors de la rencontre de la première semaine et 3 coupons (12 litres) lors de la rencontre à tenir deux semaines plus tard. La future maman obtiendra ainsi 28 litres de lait par période de 28 jours.
- ORANGE : Pour le jus d'orange, le comité scientifique recommande le jus d'orange pur à 100 %. La prise quotidienne est de 125 ml par jour ce qui représente par semaine 1 contenant de 960 ml, soit 1 coupon de jus d'orange 100 % pur Oasis.

### Suppléments minéralo-vitaminiques

Le comité scientifique maintient la recommandation de la prise quotidienne d'un supplément prénatal de vitamines et minéraux le plus tôt possible.